

Châtelet, le 15 décembre 2023

Avis 9 : Moments déterminants de l'année scolaire

Chers parents,

vous trouverez ci-dessous les moments déterminants de l'année, les trois bulletins en font partie

1. **Conseil de guidance** (fin octobre — début novembre) : Premier diagnostic qui permet de déterminer l'investissement de l'élève dans son cursus au début de l'année, de relever ses forces et ses faiblesses et de proposer des pistes d'amélioration.
2. **Bulletin 1** (décembre) : Il rend compte de la situation de l'élève à l'instant T (moment où le bulletin est donné) . Ce bulletin est précédé d'un conseil de classe.
3. **Réunion des parents** le jeudi 21 décembre de **15h50 à 18h00**

ATTENTION : AFIN DE REMÉDIER LE PLUS RAPIDEMENT AUX LACUNES DE VOTRE ENFANT, IL EST GRANDEMENT CONSEILLÉ DE PRENDRE RENDEZ-VOUS (VIA CABANGA : CFR AVIS 10) AVEC LES PROFESSEURS CONCERNÉS, AVANT LE MERCREDI 20 DECEMBRE À 13H00. L'ouverture des inscriptions se fera ce vendredi 15 décembre, après la remise des bulletins aux élèves.

IL EST AUSSI POSSIBLE DE PRENDRE RENDEZ-VOUS AVEC LA DIRECTION ET VIVEMENT CONSEILLÉ SI DEMANDÉ DANS LE BULLETIN.

4. **Période de rattrapage** : Au retour des vacances d'hiver, 5 demi-journées sont organisées la deuxième semaine de la rentrée des vacances de Noël, pour **rattraper les notes obtenues lors de la première période**.
5. **Bulletin 2** (mars) permet de faire une nouvelle mise au point des épreuves sommatives à valeur certificative de l'élève.
6. **Conseil d'orientation** (fin avril — début mai) : Les professeurs d'option se réunissent et conseillent les élèves sur leur choix d'option (pour les élèves de 2^e et de 4^e année).
7. **Session de juin** : elle sert à confirmer la maîtrise des compétences ou à présenter des épreuves qui apporteront la preuve de la maîtrise des compétences non acquises pendant l'année. Nous attirons votre attention sur le fait que des épreuves dispensatoires sont organisées dans certaines disciplines (voir les documents d'intentions pédagogiques).
8. **Délibérations** : elles se font sur base du travail fourni par l'élève tout au long de l'année et des résultats obtenus lors de la session de juin. Les notes obtenues représentent un indicateur du degré de maîtrise des compétences dans chaque cours. En cas d'échecs cumulés, le conseil de classe débattrait de la réussite ou non de l'élève.

Bulletin 3 la dernière semaine avant les vacances d'été

Recevez, chers parents l'assurance de notre dévouement à l'éducation des enfants que vous nous confiez.

Didier LORGE,
Directeur

Nathalie Di Stefano,
Adjointe à la direction